



A V I S

La délibération du conseil communal du 17 juillet 2024 portant approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, le 7 août 2024 (réf. 84ax27d65).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 14 août 2024
le secrétaire adjoint,



le bourgmestre,